

Vivre à FYÉ



Joyeuses Fêtes

BULLETIN MUNICIPAL 2021

... NOS JOIES ...



Naissances

- ▶ **Eugène PUPIN BLANCHETIÈRE**
né le 28 octobre 2020
- ▶ **Maël HIM** né le 1^{er} décembre 2020
- ▶ **Lyna BESNARD** née le 20 janvier 2021
- ▶ **Ayden TRETON** né le 22 mars 2021
- ▶ **Mëlya ACHOUKHI** née le 23 avril 2021
- ▶ **Céléane VERLHIAC** née le 9 mai 2021
- ▶ **Anaë TOUCHARD** née le 12 août 2021
- ▶ **Clovis ROYER** né le 14 septembre 2021
- ▶ **Halaevaka MISIMOA** née le 3 octobre 2021
- ▶ **Paolo LAFOSSE DUVAL** né le 18 novembre 2021

Mariages

- ▶ **Angélique BALLOT et Adrien LEFFRAY**
le 3 juillet 2021
- ▶ **Murielle TROUILLET et Pascal CHOPLIN**
le 28 août 2021
- ▶ **Romane COUDRAY et Rachid ACHOUKHI**
le 11 septembre 2021
- ▶ **Karine RUBIN et Baptiste GOYER**
le 9 octobre 2021

Sommaire

L'état civil	2
Le mot du Maire	3
L'histoire d'une rue.....	4
La fibre optique	5
La borne de recharge voiture électrique	6
Les travaux	6 à 9
Le lotissement de la Croix des Buis	10
La vie scolaire	11 à 12
La vie administrative.....	13
La vie communale	14 à 15
Les incivilités	16 à 20

... NOS PEINES ...



Décès

- ▶ **Cléa FICHET** le 6 janvier 2021
- ▶ **Mohamed MONTAGNET** le 26 janvier 2021
- ▶ **Jacqueline SANSON** le 16 mars 2021
- ▶ **Madeleine SUET** le 3 avril 2021
- ▶ **Michel TONNELIER** le 6 mai 2021
- ▶ **Raymond SUET** le 10 mai 2021
- ▶ **Michel VAIL** le 16 juillet 2021
- ▶ **Gérard BRETON** le 2 septembre 2021
- ▶ **Madeleine COSME** le 28 septembre 2021
- ▶ **Monthéus BECU** le 1^{er} octobre 2021
- ▶ **Nicole COUSIN** le 3 octobre 2021
- ▶ **Marcel LEMEUNIER** le 26 octobre 2021
- ▶ **Germaine PLARD** le 03 novembre 2021
- ▶ **Raymonde BURIN** le 12 novembre 2021
- ▶ **Jean-Michel DAVAINÉ** le 28 novembre 2021

La vie communale	21 à 23
La vie associative	24 à 25
La vie économique	26
La vie culturelle et touristique	27 à 28
La vie pratique	29
Le point santé	30 à 31
Le parler Sarthois	32
Concours de dessin	33
La recette de cuisine	34
Les infos pratiques	34 à 36



L'année 2021 vient de s'achever et malgré le contexte sanitaire compliqué, de nombreux travaux d'entretien et d'amélioration de la commune de Fyé ont été effectués. Notre action au quotidien est rythmée par les divers chantiers engagés sur la commune. Même s'ils peuvent créer quelques désagréments à court terme, ces travaux vont transformer notre commune :

- ▶ Création d'une aire de jeux neuve, rue des Saules (près du lavoir).
- ▶ Aménagement de la cour de l'école Fernand Chatelain.
- ▶ Enfouissement des réseaux Centre Bourg et rues adjacentes (électricité, téléphone et éclairage public).
- ▶ Aménagement du Chemin des Garennes (assainissement, pluvial, voirie et éclairage public).
- ▶ Aménagement rue Champ Chevalier et rue de la Brière (voirie).

Enfin en 2022, nous inaugurerons notre toute nouvelle station d'épuration qui est terminée.

L'année 2022 permettra de continuer l'amélioration de notre commune :

- ▶ Rénovation des canalisations d'eau potable de la route du Boulay via le centre bourg jusqu'au Blutteries (travaux faits par le syndicat d'eau de Rouessé Fontaine).
- ▶ Début des travaux au lotissement rue de la croix des buis.
- ▶ Aménagement de la voirie et de parking route du cimetière (RD 56, route de Gesnes le Gandelin).

L'année 2022 sera également celle du déploiement de la fibre optique. Les travaux seront réalisés au premier semestre et la commercialisation au second semestre.

Un bémol à toutes ces réalisations, ce sont les incivilités commises par certaines personnes. Tant pour les habitants de Fyé que pour les visiteurs de passage, l'attrait de notre commune ne doit pas être contrarié par ces actes indécents.

Enfin, l'année 2022 verra la tenue des élections présidentielles et législatives dans toutes les communes de France. Ce sera les dimanches 10 et 24 avril 2022 pour les présidentielles et les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour les législatives.

Je souhaite remercier l'ensemble du personnel communal, les adjoints et les conseillers pour leur implication ainsi que tous les bénévoles de nos associations aussi bien sportives que sociales ou culturelles.

J'espère que 2022 nous offrira à tous des perspectives sur notre commune plus encourageantes. L'équipe municipale ira dans ce sens en proposant des projets innovants et dynamiques. Notre attention est également tournée vers nos aînés et les personnes plus fragiles dans ce contexte sanitaire particulier. Quelle que soit votre situation, l'équipe municipale est à votre écoute et à vos côtés pour faciliter le quotidien de tous les habitants. Il est important de rester solidaire car ensemble nous sommes plus forts.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter, à vous et à l'ensemble de vos proches, de joyeuses fêtes de Noël et une belle année 2022. Prenez soin de vous et de tous ceux que vous aimez.

Jean-Pierre FRIMONT



« La voie Romaine »

Tout d'abord un peu d'histoire,

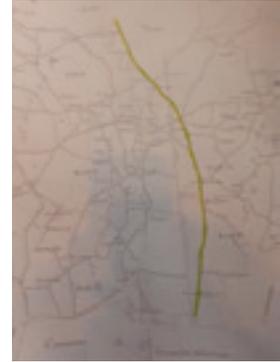
Les voies romaines sont les voies du réseau routier créé par les Romains ou reprises et réaménagées par eux sur le réseau existant. Souvent en ligne droite, elles permettaient de parcourir plus rapidement qu'avant l'ensemble de l'Empire à partir de Rome.

Elles reliaient entre elles les cités de tous les points de l'Italie puis de l'Empire avec les centres de décision politiques ou économiques. Elles permettaient des déplacements plutôt aisés pour l'époque, que ce soit pour l'usage des troupes en campagne ou les marchands et courriers. Elles permirent l'expansion économique de l'Empire puis sa fin en facilitant les grandes invasions.

D'une manière générale, les voies romaines se caractérisent par une grande rectitude. Elles évitent au maximum les zones marécageuses et les abords immédiats des cours d'eau. Lorsqu'il y avait obligation de franchissement, la voie passait sur un gué (petits cours d'eau) ou sur un pont, de bois ou de pierre, dont il reste encore à ce jour de magnifiques exemplaires encore empruntés par le réseau routier actuel. En zone de relief, elles empruntent un tracé à mi-pente, pour des raisons de commodité et de sécurité. De nombreux tracés épousent également les courbes de niveaux, où leurs liaisons pouvaient se faire brusquement, par de fortes pentes. Les voies s'élargissaient dans les virages pour permettre aux chariots, dépourvus d'avant-train, de pivoter au mieux.

La voie romaine de Fyé partait, à l'époque, du Mont-St-Michel vers St-Jacques-de-Compostelle pour les pèlerins.

D'après la carte, ci-contre, datant de 1820, nous pouvons relever que la Voie Romaine était l'ancienne route qui rattachait Le Mans à Alençon. Partant du Morantais, en passant par La Hulière et Le Parc la Croix, elle rejoint la Vallée des Bois en coupant la nationale au niveau des sculptures Fernand Châtelain. Nous pouvons également noter que La Maladrie était l'endroit où les malades étaient soignés.



La route Nationale existante fut, par la suite, remplaçante de la Voie Romaine. Celle-ci étant nommée la « Route Napoléon », route empruntée par Napoléon Bonaparte et son armée pour reconquérir la France.

La Voie Romaine a servi également de repérage lors de la libération. Un char était resté sur le chemin afin d'atteindre et détruire les autres chars. Elle servait aussi de reconnaissance pour voir où se trouvaient les Allemands.

Sur cette croix, au croisement de la Vallée des Bois et du chemin des Garennes, nous avons le bourdon, plus familièrement appelé le bâton du Pèlerin. Les pèlerins reçoivent ce bâton en signe de réconfort contre la fatigue de la marche sur la voie, et une arme défensive contre les animaux et les hommes hostiles.



Déploiement de la fibre optique

Enjeu prioritaire pour le département de la Sarthe, « La Fibre arrive chez vous » est la politique publique d'aménagement du territoire en très haut débit décidée par les élus



du Syndicat mixte Sarthe Numérique. Le Conseil départemental de la Sarthe s'est lancé dans une démarche innovante afin de faire du numérique le levier du développement et de l'attractivité de la Sarthe. Sarthe Numérique et le Département associés à toutes les Communautés de communes (dont la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles), à la Région, à l'Etat et à l'Europe ont l'ambition d'apporter la fibre optique dans chaque foyer sarthois d'ici fin 2022.

L'action engagée par le Conseil départemental, permettra à tous les Sarthois d'avoir accès à une connexion Internet Très Haut Débit, d'ici la fin 2022, grâce au réseau fibre optique départemental. Avec 250 communes sarthoises impactées, sur 341 concernées, dont 122 couvertes à plus de 80 %, la Sarthe se positionne aujourd'hui comme le département le plus avancé des Pays de la Loire en matière d'accès à la fibre optique. En choisissant de raccorder en priorité les territoires les plus isolés, le Conseil départemental confirme sa volonté de participer à la transition numérique actuelle. Cela a été rendu possible grâce aux financements du Département et des Communautés de communes, avec le soutien de la Région, de l'Europe et de l'État.

La fibre pour quels usages ?

La fibre permet, en simultanément, tous les usages en un même point. Télétravail, divertissement, télémédecine, visio... avec la fibre, plus de problèmes de connexion ! Le réseau propose

des offres, à chacun de choisir celle qui lui paraît le mieux adaptée, les débits sont symétriques, le Wifi plus performant. La possibilité de multiples connexions est accrue.

Dans un premier temps, l'enjeu est de réaliser l'élagage des lignes téléphoniques où la végétation l'emporte sur celles-ci. Chaque propriétaire concerné doit réaliser les travaux nécessaires. A défaut, la CDC Haute Sarthe Alpes Mancelles et la commune vont le faire et factureront les travaux aux propriétaires concernés avant la fin décembre 2021.

Afin de permettre le raccordement des clients, les opérateurs demandent à ce que toutes les habitations disposent d'une adresse unique. La commune est donc intervenue en 2021, pour mettre en place quand il le fallait une numérotation notamment dans les hameaux. L'arrivée de la fibre optique est prévue premier semestre 2022 pour les travaux et la commercialisation sera effective sur le territoire communal au dernier trimestre 2022.

Fyé fait partie des dernières communes de la CDC Haute Sarthe Alpes Mancelles à être raccordé à la fibre optique. Fin 2022, chaque habitant de Fyé disposera de la fibre optique soit 3 ans avant la programmation initiale du Conseil Départemental de la Sarthe.



Borne de recharge pour véhicules électriques



La station de recharge de véhicules installée à Fyé est une infrastructure équipée de deux bornes permettant la recharge de deux véhicules électriques (trois heures pour une charge complète). La borne comporte au minimum un point de charge, matérialisé par un socle de prise.

Une station de charge comporte l'espace nécessaire au véhicule pour stationner, le point de charge (borne, coffret...) et les autres éléments nécessaires, le cas échéant (armoire électrique de gestion « intelligente » de la charge).

Elle fonctionnera par deux méthodes :

- badge IRVE à se procurer dans l'avenir
- smartphone application ALIZEE

La borne sera en service fin 2021 et elle se situe rue Geneviève Hobey, angle du chemin de Dadam.



Les Travaux

Aire de jeux située rue des Saules

Le conseil municipal lors de la séance du 8 décembre 2020 a décidé de remplacer les jeux devenus vétustes rue des Saules. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise SERVIBOIS courant avril 2021.



Les nouveaux jeux sont les suivants :



1 mur d'escalade,
1 filet incliné,
1 comptoir Abacus



1 petite balançoire métal
avec un supplément
de siège bébé



1 soucoupe
volante métal



1 jeu à ressort

Un sol amortissant en gravier roulé 4/12 ainsi que des lisses en bois pour la sécurité ont complété les travaux.

Le montant de cette réalisation de cette nouvelle aire de jeux est de :

21 979,29 € HT soit 26 375,15 € TTC.

Pour rappel, l'aire de jeux est destinée aux enfants selon les jeux de 2 à 15 ans maximum et doit être placée sous la surveillance et la responsabilité des parents ou des accompagnateurs.

Cette aire de jeux est interdite aux animaux.



La station d'épuration

Après de nombreuses années, la nouvelle station d'épuration de Fyé est enfin terminée. Que d'études, de recherches de terrains, etc. ont été nécessaire pour en arriver là. Cela a débuté avec la création du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) Oiseau-le-Petit - Fyé en 2005 pour créer une station commune. L'idée fut abandonnée et chaque commune reprit la gestion de son système d'assainissement. Ce fut de nombreuses années de galère pour la commune de Fyé (études, contre-études, propositions, contrepropositions etc..). Il aura fallu donc 16 ans pour réaliser la nouvelle station d'épuration de notre commune. Le coût de celle-ci est revenu à 1 150 000 € dont 715 000 € subventionné (600 000 € par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et 115 000 € par le Conseil Départemental de la Sarthe). La société Wangner a réalisé la construction de cette station sous la maîtrise d'œuvre de DCI Environnement.

Je vous propose d'en découvrir le fonctionnement :



Le traitement des eaux usées et pluviales pour la partie de la commune situé de la RD 338 au Centre Bourg et des eaux usées pour la partie de la commune situé de la RD 338 vers la MFR commence au **collecteur des eaux usées**.

Ce collecteur reçoit deux canalisations, une qui arrive par le lotissement du Pont Tatin et une autre par le château des Tourelles.

Ces eaux à traiter sont ensuite envoyées vers **le poste de relevage**.

Ce poste de relèvement des eaux brutes est équipé de 2 pompes, d'une capacité de 40 m³/h qui fonctionnent en alternance vers le prétraitement.

Les eaux brutes étant chargées, les pompes sont prévues pour limiter tout risque de colmatage par des déchets courants tels que lingettes, serpillières ou autres.

En période de forte pluie, les eaux à traiter sont envoyées vers le bassin tampon qui les restitue par temps sec.



Le bassin tampon est un ouvrage béton armé neuf de volume utile de 104 m³. Son rôle est de stocker les eaux excédentaires lors des pointes de débit.



Il est alimenté par le canal de répartition lorsque le débit d'arrivée dans le tamis est supérieur à 40 m³/h. Afin de limiter les risques de fermentation, il est équipé d'un système d'homogénéisation, d'aération et de lavage du radier.

En période d'accalmie (pas de pluie) le bassin tampon renvoie les eaux stockées vers le poste de relevage.



Les eaux usées passent alors à travers un dégrilleur, une sorte de **tamis**. Celui-ci permet d'extraire les feuilles et débris qui sont dirigés dans un sac sous le tamis et vidé par un agent technique.

Le bassin de prétraitement consiste à reproduire, mais en accéléré, le processus naturel qui existe dans les rivières. Les eaux arrivent dans un bassin où se sont développées des bactéries. Ces êtres

vivants microscopiques vont digérer les impuretés et les transformer en boues.

Le bassin clarificateur sert à séparer l'eau des boues ou des résidus secondaires issus de la dégradation des matières organiques. Le bassin est de forme circulaire avec un radier légèrement incliné et un puits à boues central. Les boues qui se déposent au fond du clarificateur sont



amenées par un racleur à lame de fond dans un puisard à boues d'où elles sont soit recyclées vers le bassin d'aération pour l'activation, soit extraites vers la filière de traitement des boues.

Les flottants sont repris par une racle superficielle fixée au pont racleur. Ils sont évacués dans un piège déversoir les collectant à chaque rotation du pont racleur et les évacuant vers la fosse à flottants.

Les boues en excès sont extraites du poste de recirculation des boues ou du bassin d'aération par une canalisation indépendante alimentant la pompe à boues qui les refoule à débit calibré sur la table d'égouttage par jeu de vannes.

Pour obtenir un drainage optimal des boues, il est nécessaire de les flocculer par ajout de polymère. Le flocculant est injecté en aval de la pompe à boues de façon à bénéficier d'un mélange progressif dans la vis et dans la canalisation de liaison entre la pompe et **la table d'égouttage**.

Un flocculateur statique fixé en amont de la table permet d'optimiser le mélange entre les boues et le polymère et parfaire le phénomène de floculation avant le déversement sur la table. Ce bac de floculation comporte une cloison siphonide procurant un temps de rétention du mélange.

La table d'égouttage à une bande est conçue pour l'épaississement en continu des boues.

Après épaississement sur table d'égouttage, les boues sont évacuées dans le silo par l'intermédiaire d'une pompe de gavage. L'ensemble du matériel d'épaississement et de floculation est mis en place dans le local traitement des boues.





Le silo à boues fait 5 mètres de haut sur 9,25 mètres de diamètre. Pour respecter le plan d'épandage validé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la commune est tenue de vider tous les 6 mois ce silo afin de répandre les boues dans les champs retenus par celui-ci.

Le silo de stockage des boues est équipé d'un drain, d'un trop plein et d'un système de reprise des boues en fond d'ouvrage, dont les commandes sont réunies dans un regard à vannes accolé avec trappe d'accès. Le silo à boues a une capacité de stockage d'un an.

Le local technique de la station comprend une partie paillasse pour effectuer les analyses rapides (y compris lavabo), un bureau, une douche et un WC. Le local technique est équipé informatiquement pour suivre le fonctionnement de la station. En cas de dysfonctionnement, le maire ou l'adjoint chargé de l'assainissement sont aussitôt alertés sur leurs téléphones portables afin d'intervenir.



La station nécessite un contrôle d'analyses hebdomadaire en ammonium, nitrates, phosphate réalisé conjointement par l'employé communal et l'adjoint chargé de l'assainissement. La SATESE (organisme du Conseil départemental) réalise également des contrôles quatre fois l'année dont deux plus approfondis. L'entretien de la station est réalisé tous les six mois avec la société Wangner.

Les eaux traitées sont évacuées vers la rivière via **le canal de comptage** à lame rectangulaire.

Cet ouvrage est constitué d'un canal de mesure à fond plat, muni d'un déversoir de type rectangulaire en minces parois.

Des poignées pour se protéger les mains ont été installées sur les caillebotis pour les soulever au-dessus de ce canal.

Grace à cette nouvelle station d'épuration, la commune s'est dotée d'un outil moderne et performant. Cela permettra d'assurer son développement dans les années à venir.



10 / Le lotissement de la Croix des Buis

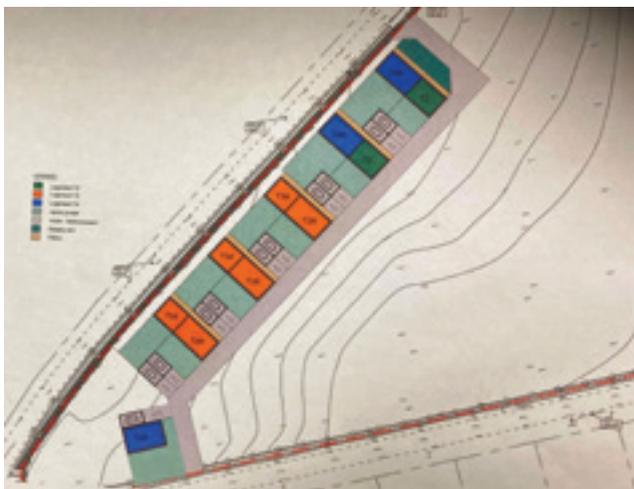
Actualités du futur lotissement de la Croix des Buis

Les sondages de sols du futur lotissement de la Croix des Buis ont été effectués par la société Ginger courant juin 2021.



Le bornage périmétrique du futur lotissement de la Croix des Buis a été réalisé le mardi 23 novembre 2021 par la société Air Géo.

Lors de la réunion de présentation du projet de lotissement rue de la Croix des Buis le 01 octobre 2021 avec le chargé d'opération de Sarthe Habitat, le bureau d'étude paysagiste concepteur, le bureau d'étude VRD et de l'architecte, l'évacuation des eaux pluviales a été évoqué. Cela nécessite deux études complémentaires à réaliser : un relevé topographique du terrain situé près de la mairie et de la rue principale, la détection et la géolocalisation des réseaux enterrés sur ce même lieu. Ces études ont été exécutées fin novembre et début décembre 2021 et vont permettre de définir le réseau d'eaux pluviales à construire pour le futur lotissement.



Lors de cette réunion, Sarthe habitat nous a présenté le projet des futurs logements qui sera réalisé par cet organisme courant 2022-2023.

Parallèlement, à l'opération Sarthe Habitat, le projet prévoit de réaliser 12 parcelles pour la commune destinées à la vente aux particuliers.

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du ROSAY NORD (SIVOS)



Année scolaire 2021-2022

Malgré la mobilisation des délégués des parents d'élèves, des élus et de la présidente du SIVOS, l'inspection académique a mis à exécution sa menace de fermeture de classe, l'effectif de 221 élèves n'étant pas suffisant pour maintenir 10 classes sur notre RPI.



Nous sommes donc pour cette année scolaire 2021-2022 à 5 classes sur le site de FYÉ et à 4 classes sur le site de OISSEAU-LE-PETIT. L'inspecteur de l'Éducation Nationale, Monsieur MAHOIN, était présent à l'école de Oisseau le jour de la rentrée scolaire de septembre pour procéder à un comptage d'élèves et à assurer être vigilant sur l'effectif de l'année scolaire 2022-2023.

PROJETS PÉDAGOGIQUES

- Séances de piscine à Alençon (élèves de Fyé et Oisseau-le-Petit)
- Intervenant musique
- Cinéma à Fresnay-sur-Sarthe

- « Momo Festival »
- « Prix des Incorruptibles », ce qui permettra aux élèves de découvrir une sélection de livres adaptés à leur âge
- Une classe de neige pour les enfants de CM1 et CM2, du 16 au 21 janvier 2022 à ALBIEZ-LE-VIEUX en Savoie
-

CANTINES

- Les repas sont réalisés sur place
- Environ 90 repas servis chaque midi aussi bien à Fyé qu'à Oisseau-le-Petit
- Les repas sont distribués en deux services (12h à 12h45 et 12h45 à 13h15 environ) pour Fyé et pour Oisseau-le-Petit (12h15 à 13h et 13h à 13h45 environ)



PERSONNEL DE LA CANTINE

FYÉ

- 1 cantinière (Mlle CHATEAU Fanny) (préparation repas + service + commandes)
- 1 aide de cuisine (Mlle FERT Adeline) (aide préparation repas + préparation réfectoire + service + pointage + surveillance sur la cour)
- 4 personnes pour le service et la surveillance sur la cour de 12h à 13h30

OISSEAU-LE-PETIT

- 1 cantinière (Mme LEROUX Nadège)
(préparation repas + service + commandes + pointage)
- 1 aide de cuisine (M VERDU Gil) (aide préparation repas + préparation réfectoire + service + surveillance sur la cour)
- 3 personnes pour le service et la surveillance sur la cour de 12h15 à 13h45

**PROTOCOLE SANITAIRE**

Un protocole sanitaire est toujours en place : le port du masque est obligatoire pour les enfants et pour le personnel, la désinfection entre les deux services et le non brassage des enfants.



Les enfants mangent par classe (et non par affinité comme cela se faisait auparavant) et toujours à la même place à table.

**MERCI A TOUT LE PERSONNEL POUR
LE TRAVAIL FOURNI QUOTIDIENNEMENT**

Nadine LELIEVRE (Présidente du SIVOS)

L'Ape Les Lutins

Mesdames, Messieurs

Vous avez certainement entendu parler des « **Lutins** » de l'école de Oisseau-le-petit et de Fyé dans votre entourage. Effectivement, nous sommes l'association des parents d'élèves qui a pour but de récolter des fonds afin de financer des événements qui profiteront à nos chers bambins.



Entre autres, nous finançons pour les élèves les sorties scolaires de fin d'année, le goûter et les cadeaux de Noël des classes, et aussi une grosse prise en charge pour la classe de neige qui a lieu tous les deux ans. C'est pour cela que nous menons des actions/ventes ponctuelles, tout au long de l'année.

N'hésitez pas pour nous aider, à demander aux enfants de votre entourage ... nous avons tous un neveu, une nièce ou des petits-enfants qui seront ravis de vous faire participer. Nous vous donnons rendez-vous également pour notre **Loto le 18 mars 2022** et aussi à la kermesse de fin d'année **le 26 juin 2022** (si les conditions sanitaires le permettent).

Nous vous souhaitons une très belle année 2022.

A bientôt, Les Lutins

Pour tous renseignements,
vous pouvez contacter : Matilde FOUQUERAY
Tél : 06 61 43 25 48

Tarifs pour les locations des salles communales

► Prix salle polyvalente

ÉVÈNEMENTS	Particuliers, Entreprises Associations hors commune	Associations de la commune
Vin d'honneur (Maximum 4 h)	60 €	10 €
Salle sans cuisine (Week-end)	320 €	10 €
Salle avec cuisine (Week-end)	380 €	10 €
Salle sans cuisine (Lundi, mardi, mercredi et jeudi, hors période scolaire)	170 €	10 €
Salle avec cuisine (Lundi, mardi, mercredi et jeudi, hors période scolaire)	190 €	10 €

Caution de garantie :
500 € sous forme de deux chèques de 250 €

Tarif réveillon du 31 décembre :
650 €

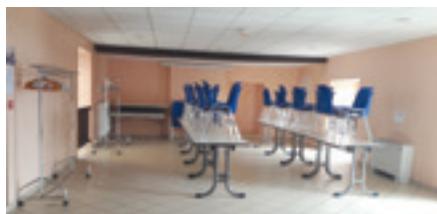


► Prix salle du presbytère

ÉVÈNEMENTS	Particuliers, Entreprises Associations hors commune	Associations de la commune
Vin d'honneur	50 €	Gratuit
Salle (week-end)	150 €	Gratuit
Réunion (hors période scolaire)	50 €	Gratuit

Caution de garantie :
300 € sous forme de deux chèques de 150 €

Tarif réveillon du 31 décembre :
250 €



Résultat concours communal des maisons fleuries

Suite à la pandémie, nous n'avons pas organisé de concours communal pour l'année 2020 (restrictions de déplacement. . .) Pour cette année, nous sommes passées prendre des photos du fleurissement que vous avez réalisé chez vous. Ces photos ont été prises de sur la rue (nous ne sommes pas rentrées chez vous).

Le résultat sera communiqué lors de la cérémonie des vœux de Monsieur le Maire prévue le 07 janvier 2022.

Le principe de fonctionnement de ce concours reste inchangé, soit 3 catégories :

- Maisons et cours
- Façade de maisons individuelles
- Autres établissements (gîtes, cour de ferme. . .)

Marché aux fleurs et aux légumes

Que de plaisir de pouvoir retrouver un marché aux fleurs en « présentiel », car l'an passé à cause de la pandémie, cela n'avait pas été possible !

Merci à tous ceux qui sont venus nous rendre visite sur le parking de la mairie et nous vous donnons rendez-vous le 1^{er} mai 2022, pour à nouveau profiter de ces jolies fleurs et ces beaux légumes !



Fleurissement de la commune

Comme tous les ans, Monsieur TAURIN Pierre, nous aide à fleurir notre commune et nous le remercions du temps qu'il nous accorde et des conseils qu'il peut nous donner.

Un parterre a été créé cette année près du lavoir du Pont Tatin.

Commémoration du 8 Mai



Le 8 mai est une date symbolisant deux évènements historiques :

- 1) la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie
- 2) la fin de la seconde guerre mondiale marquée par la capitulation sans condition d'une Allemagne désormais

vaincue et occupée par les forces alliées.

En France, cette date est un jour férié.

Notre commune fidèle à ce devoir de mémoire a célébré en petit comité suite aux restrictions sanitaires cette victoire en déposant des gerbes au monument de la 2^{ème} DB, à l'église et au cimetière.



Dépôt de gerbe
au monument 2^{ème} DB



Dépôt de gerbe
au cimetière

Un don en mémoire de la seconde guerre mondiale 39-45

Le lundi 5 juillet 2021 à la Mairie, les élus de la commune accompagnés de Monsieur Serge BOULAY membre de l'association « Fyé 39-45 » ont accueilli Monsieur Patrick Gallet-Durette. Monsieur Gallet-Durette est le petit-fils de Madame et Monsieur Lefèvre, anciens hôteliers restaurateurs de l'établissement « Au Relais Napoléon » situé au lieu-dit « la route » sur la RD338 anciennement appelé « Hôtel des Bons Enfants » pendant la période de la guerre 39-45.



Monsieur Gallet-Durette de Sotteville-lès-Rouen (Seine Maritime) en possession de documentations, de photos de la libération et en particulier d'un char miniature en plâtre est venu en mémoire de la seconde guerre mondiale en faire don à la commune de Fyé.

Toutes ces pièces appartenant à son grand-père, correspondant de la radio « La France Libre » datent de la période 1946-1948.

Monsieur Jean-Louis Latouche précise qu'à la suite des prises d'armes pendant cette période, le monument départemental de la 2^{ème} DB a été mis en place sur la RD338 ainsi que la remise du char miniature à Monsieur Lefèvre.

Monsieur le Maire Jean-Pierre FRIMONT très touché par ce don, remercie le généreux donateur au nom des administrés de la commune.



Exposition de Lego à Fyé



le village de Noël, le gratte-ciel, les gros véhicules, et les principaux monuments mondiaux. A l'approche des fêtes de fin d'année, les nombreux visiteurs (500) ont pu effectuer leurs achats de boîtes et de pièces Lego et participer à la tombola avec un lot de Lego Books-hop d'une valeur de 160 €.

L'association Brique Mulsanne présidé par Eric Zimmermann a présenté au public le dimanche 21 novembre à la salle polyvalente une animation autour des briques danoises « LEGO ».

Plusieurs constructions sur des thèmes différents ont ravi les petits et les grands : le city réseau de train,





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
Arrondissement de MAMERS
Canton de Sillé-Le-Guillaume
Mairie de FYE

Accusé de réception - Urinaire de rémueur

072-21720330-20190127-07-01-19AR12-19-AR

16/2019

Accusé certifié exécutoire

Réception de la Mairie : 18/01/2019

ARRETE N°12-2019

ARRETE RELATIF A LA SALUBRITE PUBLIQUE

LE MAIRE DE FYÉ,

Vu les articles L 2224-13 et L 2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Règlement Sanitaire Départemental ;

Considérant qu'il a été constaté de plus en plus que les poubelles de toutes tailles affectées aux ordures ménagères demeurent placées en permanence sur les trottoirs ou sur la voie publique ;

Considérant que cette situation est de nature à troubler la sûreté et la salubrité publique ;

ARRETE :

Article 1 : Les sacs et conteneurs personnels pour la collecte des ordures ménagères ne peuvent être déposés sur le domaine public par les utilisateurs que la veille au soir du jour de la collecte, à savoir le mercredi après 18h.

Les contenants doivent être :

- Enlevés dans la journée après le passage de la benne collectrice au plus tard le jeudi avant 12h.
- Déposés obligatoirement sur votre espace privé.

Après le passage de ces véhicules, il est interdit de déposer tout nouveau récipient sur les trottoirs ou sur la voie publique.

Article 2 : Il est interdit de laisser en permanence les sacs ordures ménagères ou conteneurs personnels sur le domaine public, en particulier sur les trottoirs de telle sorte qu'elles n'entravent pas la libre circulation des piétons et des véhicules sur la voie publique.

Elles ne doivent en aucun cas gêner l'accès des propriétés privées qui devra être préservé en permanence. Tout dépôt à proximité immédiate d'une bouche d'incendie est interdit.

Article 3 : Le conteneur personnel ne devra contenir que des sacs homologués par la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, translucides verts contenant des ordures ménagères résiduelles.

Seuls les sacs homologués par la CCHSAM ne seront collectés.

17/2019

Sont formellement exclus : emballages, verre issus de la collecte sélective, les résidus et sous-produits de commerce, ateliers et industries, de même que les matériaux de démolition tels que les plâtres, gravats, pierres, bétons, ferrailles et terres de toutes origines ainsi que les tontes et branchages, encombrants, déchets dangereux.

Le remplissage du récipient devra se faire sans compression ou tassage des déchets, de façon à ce que le couvercle ferme complètement et soit facilement manœuvrable. Pour des raisons d'hygiène élémentaires, les récipients doivent être régulièrement nettoyés.

Le personnel chargé de la collecte refusera la collecte des récipients utilisés contrairement aux présentes instructions.

Article 4 : Tous déchets autres que ménagers devront impérativement être déposés dans les endroits prévus à cet effet, pour les papiers, plastiques, cartons, verres :

_ au point de tri sélectif situé Rue Champ Chevalier

_ au point de tri sélectif situé sur le parking derrière le cimetière route du Boulay
Ou aux déchetteries de :

_ Saint-Ouen-de-Mimbré, ZA de la Promenade

_ Beaumont-sur-Sarthe, Rue Saint Pierre

Article 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie d'une amende de 35€ conformément à la loi. En cas de récidive, l'amende pourra aller jusqu'à 750 €.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Sarthe
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Oisseau le Petit
- Archives de la Mairie.

Fait à Fyé le 7 janvier 2019

Le Maire,
Jean-Pierre FRIMONT



18 / Les incivilités



La commune de Fyé est régulièrement confrontée à l'incivisme de certaines personnes : dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de matériel, arrachages de plantations, déjections canines dans les espaces publics, nuisances sonores, stationnement indélicat, etc...

Pire encore, des dégradations volontaires sont fréquemment commises : destruction de mobilier urbain ou de panneaux de signalisation, vol ou détérioration de matériel, tags, etc...



*Vandalisme
abri bus, rue de la Brière*

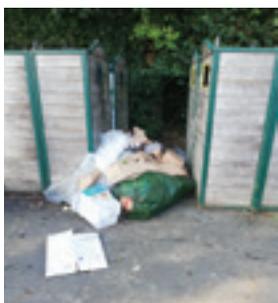


*Vandalisme
poubelle lavoir*



*Vandalisme
pneus dans un champ*

Force est de constater que la Municipalité doit traiter diverses formes d'incivilités sur notre commune. La remise en état, le nettoyage des lieux ou le remplacement consécutif aux dégradations coûtent à la commune donc à chacun d'entre nous ! La lutte contre ces incivilités est nécessaire afin de préserver le vivre ensemble dans notre commune. Le coût pour la collectivité, et donc pour les contribuables, est loin d'être négligeable. Outre les frais de réparation ou de remplacement, il faut également intégrer le temps consacré par les services municipaux à la remise en état ou au nettoyage.



Que faut-il faire ?

C'est d'abord sensibiliser et informer. C'est aussi, si nécessaire, porter plainte à la gendarmerie en cas de dégradation. Le Maire peut exercer son pouvoir de police en verbalisant. Suite aux nombreux constats concernant le dépôt d'ordures non conformes sur les sites des Points d'Apports Volontaires (PAV) et aux dépôts sauvages en différents endroits de la commune, des amendes de police sont prévues par arrêté municipal et sont applicables. Sur le

territoire communal, en cas d'infraction, le montant de l'amende est de 35 € (ordures ménagères, encombrants, etc). En cas de récidive la facturation alors appliquée pourra aller jusqu'à 750 €. Ces amendes sont envoyées par le Trésor public.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Arrondissement de MAMERS
Canton de Sillé-Le-Guillaume
Mairie de FYE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201391-20190107-07-06-19AR13-13-AR

18/2019

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfect: 18/01/2019

ARRETE N°13-2019

ARRETE RELATIF AU DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS ET DE MATERIAUX

LE MAIRE DE FYÉ,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment l'article L. 541-44 qui permet aux agents de police judiciaire adjoints de rechercher et constater les infractions ; et l'article L 541-46

Vu le code de l'Environnement et notamment les articles L541

Vu le Code Pénal, articles R. 632-1, R. 635-8, R. 644-2 ET 633.6

Vu le code de la Santé Publique ;

Vu le Règlement Sanitaire Départemental ;

Considérant qu'il est constaté que des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toute nature portent atteinte à la salubrité et à l'environnement.

Considérant que tous les déchets (tels les pots de peinture, les bouteilles de gaz, les produits insecticides) peuvent représenter un danger certain pour la nature et l'Homme ;

Considérant que les habitants disposent d'un service de collecte de leurs ordures ménagères une fois par semaine et d'une déchèterie à Saint Ouen de Mimbré et à Beaumont sur-Sarthe,

Considérant qu'il appartient au maire, en tant qu'autorité de police municipale, de prendre dans les domaines de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la salubrité et la santé publiques ;

Considérant qu'il appartient au Maire, en application des dispositions susvisées du Code de l'Environnement, d'assurer d'office après mise en demeure restée sans effet, l'élimination des dépôts sauvages et des déchets aux frais du responsable ;

Considérant qu'il convient de facturer l'enlèvement des dépôts sauvages et des déchets aux frais du responsable lorsqu'il est opéré d'office dans les conditions précisées ci-dessus ;

ARRETE :

Article 1 : Les dépôts sauvages des déchets, notamment ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats, tontes, branchages sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune. Le dépôt et la présentation sur la voie publique de déchets ménagers et assimilés ainsi que les encombrants doivent être effectués conformément aux jours, heures de collecte ou dans les déchèteries intercommunales.

Article 2 : Toute personne qui produit ou détient sur ses terrains des dépôts sauvages de déchets ou décharges brutes d'ordures ménagères dans des conditions de nature à porter atteinte à la santé publique est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination.

Article 3 : En cas d'infraction au présent arrêté, le responsable du dépôt sauvage de déchets ou décharges brutes d'ordures ménagères sera mis en demeure de procéder à son élimination dans un délai déterminé.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté donneront lieu à l'établissement de rapports ou de procès-verbaux de constatations et seront poursuivies conformément aux lois en vigueur. Tout contrevenant s'expose aux amendes prévues par le Code Pénal, en vertu des articles R. 632-1, R. 635-8 et R. 644-2, allant de la 2^{ème} à la 5^{ème} classe selon la nature de la contravention, fixées comme suit :

- Dépôt ou abandon, de déchets, de matériaux ou d'objets hors des emplacements autorisés : 35€ (article R. 632-1 du code Pénal),
- Dépôt ou abandon d'objet embarrassant la voie publique sans nécessité : 135 € (article R. 644-2 du Code Pénal),
- Dépôt d'ordure ou d'objet transporté à l'aide d'un véhicule dans un lieu non autorisé : vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1500 € (article R. 635-8 du Code Pénal)

Article 5 : La responsabilité du contrevenant est engagée selon l'article 1384 du Code Civil si les dépôts sauvages, déchets ou décharge venaient à causer des dommages à un tiers.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont copie sera adressée à

- Monsieur le Préfet de la Sarthe
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Oisseau le Petit
- Archives de la mairie.

Fait à Fyé, le 7 janvier 2019

Le Maire, Jean-Pierre FRIMONT



L'histoire du 14 juillet

Qui connaît réellement l'origine de notre fête nationale instituée le 6 juillet 1880 ?

Pour beaucoup d'entre nous, la journée du 14 juillet est synonyme de fête, de défilés, de retraites aux flambeaux, de feux d'artifice et de bals populaires.

Mais de quoi s'agit-il exactement ? Un peu d'histoire doit pouvoir nous éclairer !

Le 14 juillet 1789, la rumeur de l'intervention des troupes royales de Louis XVI qui veut reprendre le pouvoir finit par convaincre le peuple parisien de s'organiser et des appels aux armes sont lancés : c'est la révolution.

Les Français voulant la fin de la monarchie absolue se sont battus pour **gagner leur liberté** en détruisant la forteresse de la Bastille (prison royale) et montrer au roi Louis XVI que le peuple est le plus fort.

C'est cette **victoire** que l'on fête, **symbole de l'entrée du peuple dans l'histoire**.

L'Assemblée constituante créée le 9 juillet 1789 est constituée de trois ordres différents soit des élus de la noblesse, du clergé et du Tiers-État.

Durant les événements révolutionnaires, un peu partout sur le territoire se constituent des **gardes nationales** qui se sont réunies et appelées « **Fédération** » ; le 14 juillet 1790, les Français de toutes les provinces se sont données rendez-vous sur le Champ de Mars à Paris pour célébrer la prise de la Bastille et leur union autour des idées de la révolution : l'attachement aux droits de l'homme et à la citoyenneté.

Mais c'est sous la III^{ème} République que la loi du 6 juillet 1880 a adoptée le 14 juillet comme jour de fête nationale commémorant ainsi les deux 14 juillet : la prise de la Bastille de 1789 et la première fête de la Fédération de 1790.

Dès l'adoption du 14 juillet comme fête nationale annuelle, une place est octroyée à l'armée dans les festivités car cette date représentait un événement et une fête civique mêlant le peuple et l'armée.

Ce qu'on sait moins, c'est que depuis 1880 et la proclamation de la Fête Nationale, le défilé de nos armées ne s'est pas toujours déroulé sur les Champs Élysées. Les premières années il se déroulait sur l'hippodrome de Longchamp. Le premier défilé sur la plus belle avenue du monde a lieu à l'issue de la Première Guerre Mondiale avec les gueules cassées suivies des troupes alliées et de l'armée française. Puis avec l'arrivée de la Seconde Guerre, les armées défilent vers la Bastille. Monsieur Giscard D'Estaing pendant son mandat change chaque année le lieu du défilé (les Champs Élysées, Bastille ou encore Vincennes). C'est finalement la présidence de Monsieur François Mitterrand qui instaurera le défilé de nos armées chaque année uniquement sur les Champs Élysées.

Les symboles et emblèmes de la République :

▶ Le drapeau tricolore français



▶ La devise
« Liberté, Égalité, Fraternité »



▶ L'Hymne National
la Marseillaise
décret du 14 juillet 1795
(convention nationale)



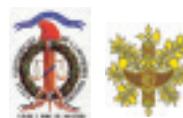
▶ La Marianne



▶ Le coq



▶ Le faisceau du lecteur
emblème républicain
de la France, la république
« une et indivisible »
tel un faisceau



▶ Le sceau



Fête Nationale

La municipalité a décidé cette année de faire une retraite aux flambeaux du parking de la mairie vers le terrain de sport où un feu d'artifice musical a été tiré. Nombreux étaient les enfants avec leurs parents et tout le monde semblait heureux de pouvoir à nouveau assister à ce spectacle pyrotechnique.



Commémoration du 11 août 1944



Comme chaque année, la commémoration de la « Route Leclerc » du 11 août 1944 nous rappelle la libération de notre commune mais aussi le bref combat meurtrier entre la Hutte et Fyé qui aura coûté la vie de 26 soldats dont 15 sur Fyé.

Fidèle, la commune de Fyé a rendu comme chaque année un ultime hommage à nos libérateurs, un devoir de mémoire toujours rempli d'émotions, de fierté et de douloureux souvenirs.



Commémoration et dépôt de gerbe au Monument de la 2^{ème} DB en présence des élus et des musiciens de l'Harmonie de Fyé.

Dépôt de gerbe à la stèle de Geneviève HOBÉY en présence de sa sœur Monique CHARPY, de son filleul Jean TAURIN et de M. le Maire Jean-Pierre FRIMONT.



Dépôt de gerbe au cimetière en présence de Christophe BAYARD, Président de l'association « vive la Résistance », de M. le Maire Jean-Pierre FRIMONT et de Michel HONORE, Président des AFN de Fyé.

Commission Communication - Internet - Associations

Les membres de la commission se sont réunis le lundi 27 septembre pour élaborer le bulletin municipal 2022 de la commune. Devant l'ampleur de la tâche, la participation des élus a permis de répartir équitablement la rédaction des articles en fonction des souhaits et des connaissances de chacun dans une ambiance très studieuse.



La fête des voisins

La fête des voisins prévue le 28 mai de cette année n'a pas pu se réaliser suite aux restrictions sanitaires. La troisième édition a donc eu lieu le vendredi 1^{er} octobre à la salle polyvalente ; chacun est venu avec son panier pique-nique et son sourire, un moyen de se retrouver et de partager un moment convivial. On vous donne rendez-vous au printemps 2022 sur le terrain communal.



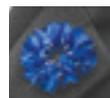
Le 11 novembre

Comme chaque année en France, toutes les communes célèbrent les commémorations du 11 novembre. Mais savez-vous pourquoi cette date est un jour de fête légale et devenue un jour férié ?

C'est en effet le 11 novembre 1918 que les alliés et l'armée allemande ont signé l'armistice. La fin de la guerre mondiale de 1914-1918 a été concrétisée définitivement par la signature du traité de Versailles le 28 juin 1919.

C'est en hommage à tous les soldats disparus pendant cette première guerre mondiale que la dépouille d'un soldat inconnu a été placée en 1920 sous l'Arc de Triomphe et qu'ainsi le 11 novembre deviendra officiellement un jour férié.

Depuis, chaque année, la France rend hommage aux combattants et aux victimes de ce conflit en arborant lors des commémorations un bleuet à la boutonnière, qui deviendra un symbole national. (C'est ainsi que les poilus surnommaient les nouveaux soldats, en référence à leur uniforme bleu).



A la suite de la cérémonie, la commune a invité les habitants de plus de 70 ans au repas des anciens dans le respect des prérogatives gouvernementales (Pass sanitaire obligatoire). Ce moment tant attendu après cette période si particulière en raison de la pandémie a permis de se retrouver dans une ambiance chaleureuse.



Hommages à l'église



Hommages au cimetière

Comme il est de coutume, les deux doyens Madame Madeleine RONDEAU 90 ans et Monsieur Raymond COSME 93 ans ont été honorés par l'assemblée.



Les Associations Culturelles

▶ **AFN**

Président : Michel HONORE - Tél : 02 43 33 40 93

▶ **A O.F du Nord Sarthe**

L'association des OrganisateurS de Fêtes du Nord Sarthe existe depuis le 21 février 1982 ; elle regroupe une trentaine d'associations et gère un parc de matériel.

Présidente : Josiane PIEL
3 Chemin des Garennes
72610 Fyé
Tél. : 02 33 32 04 38 ou 07 81 22 88 51
Courriel : piel.luc@outlook.fr

▶ **Comité des Fêtes**

Le Comité des Fêtes a pour but en liaison avec la Municipalité d'organiser des fêtes et des manifestations de qualité sur le territoire de la commune.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter la Présidente : Martine ALLANIC au 02 33 32 06 28 ou 06 37 49 73 39.

▶ **Couleurs Nord S'Art**

Association d'Activités Artistiques et Plastiques : dessin, peinture, aquarelle, pastel, fusain.

Les cours sont donnés par

▶ **Véronique LESAGE,**

diplômée de l'École Estienne de Paris.

Le mercredi de 17h00 à 19h00 à la salle du Presbytère de Fyé

Contact : Président : Françoise LIMARE
Tél : 06 80 04 72 37

Professeur : Véronique LESAGE - Tél : 06 82 07 68 37

▶ **CréatureS compagnie**

CréatureS compagnie est une compagnie professionnelle de théâtre et de marionnettes qui propose des spectacles pour tous les publics. La compagnie encadre aussi des ateliers théâtre, notamment avec l'association « On se Bouge » à Ancinnes, elle assure la direction artistique des festivals kikloche, Mômofestival et BienVenus sur Mars. Notre univers, les dates des spectacles et contacts sont à découvrir sur le site <http://cie.creatures.free.fr> ou sur les réseaux sociaux. Une exposition pour les 20 ans de l'association est prévue du 6 au 18 avril 2022, salle polyvalente à Fyé.

▶ **L'Harmonie de Fyé**

Présidente : Marie Georges BATONNIER

Tél. : 06 25 19 45 83

Courriel : marie-georges.batonnier@orange.fr

Chef de Musique : Jocelyn SOURGENS

Tél : 07 67 12 58 84

Courriel : sourgensj@gmail.com

Répétitions : les 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois à 20h30
Maison des Associations de Fyé.

▶ **Prochains évènements :**

Fête de la musique le dimanche 19 juin 2022
LOTO le samedi 26 novembre 2022

▶ **Génération Mouvement Club de Fyé**

Présidente : Chantale METIVIER

20, rue du Calvaire - 72130 Saint-Victeur

Tél : 02 43 97 38 31 - Port : 06 22 61 72 83

Courriel : christian.metivier@sfr.fr

Diverses activités sont proposées aux adhérents du Club :

Culturelles : dictée, questions pour un après-midi .

Ludiques : jeux de cartes (tarot, belote et 17) scrabble, rummikub.

Créatives : couture, tricot, créations manuelles

Physiques : marche tous les lundi à 14h00, pétanque, bowling, molky, sorties, voyages, séjours ANCV.

▶ **Prochains évènements 2022 :**

Le mercredi 15 Juin : Journée de la Forme

Le samedi 01 octobre : LOTO



Les marcheurs du lundi



Solidarité Madagascar



Distribution de sacs garnis

▶ **Maison Familiale Rurale de Fyé**

Formations en alternance :

Santé - Social - Agriculture

Président : Thierry PETEL

Directrice : Nolwenn LE BOULANGER

MFR : 6 rue du Rosay - 72610 Fyé

Tél : 02 33 26 81 29 - Fax : 02 33 32 88 49

web : www.mfr-fye.fr



Les Associations Sportives

► Le Club cyclotouriste de Fyé

La situation sanitaire ne nous a pas permis de fonctionner « normalement », même si cela a été moins catastrophique qu'en 2020.

Ainsi, en respectant les règles de distanciation et le port du masque une fois les pieds à terre, quelques sorties ont pu avoir lieu les samedis après-midi, ce que nous renouvellerons en 2022.



Avis aux amateurs de belles promenades conviviales, quel que soit votre « niveau » : dès le retour des beaux jours, généralement début mars, rendez-vous à la mairie chaque samedi à 14h00.

La 11^{ème} édition des Cols sarthois qui devait avoir lieu le 30 mai 2021 a dû être annulée. La prochaine

Assemblée Générale décidera d'une nouvelle date qui sera communiquée en temps utile.

Le traditionnel regroupement de septembre a quand même pu se tenir du 17 au 19 septembre 2021 :

16 cyclotouristes du club de Fyé se sont retrouvés au gîte de la Passée et ont pu découvrir la région autour de Bagnoles de l'Orne au cours de deux sorties, soit au total environ 80 kms... le tout dans la bonne humeur légendaire du club : quand on y a goûté une fois, on n'a qu'une seule envie, celle de revenir l'année suivante... Venez nous rejoindre, vous ne serez pas déçus !

Contacts : Gérard COSME au 02 43 33 10 75

Thierry DUFOR au 02 33 32 04 38

► Tennis Club

Contact : s'adresser à Jean-Pierre FRIMONT

Port : 06 84 11 57 02

► Association des chasseurs de Croix Pergeline

Gardes Particuliers

Contact : Gérard FLEURY

9 Chemin des Garennes - 72610 Fyé

Tél : 02 33 26 90 75 - Port : 06 72 94 84 67



BUREAU			Responsables Commissions		
PRESIDENT	Abel DEGAUGUE	0629519799	APRO-BUVETTE	TOUCHARD D.	0686902477
VICE-PRESIDENT	Rene COMPAGNON	0631035369	COMMUNICATION	DELHOMMAY T.	0751634059
VICE-PRESIDENT	Michel PITOU	0626317975	ANIMATION	GAUDRE Ludovic	0683063902
Tresorier	Denis TOUCHARD	0686902477	LEFEUVRE Celine	0607834100	
SECRET. U18-SEN. M/F	Thomas DELHOMAY	0751634059	EDUCATEUR	RUDO Frederic	0668003759
SECRET. U12-U15	Karine SERGENT	0676892328	DICIPLINE SENIORS	GAUDRE Ludovic	0683063902
SECRET. U6- U11	Lucie MARCELLE	0682954801	SECRETARIAT	DEGAUGUE Abel	0629519799
REF. ARBTRE	ROULIN J.M	0627638831	TRAVAUX BUVETTE	LEFEUVRE Celine	0607834100
REF. COVID	Abel DEGAUGUE	0629519799	TRAVAUX TERRAIN	TOUCHARD D.	0686902477
			TRAV. RANGEMENT	GAUDRE Ludovic	0683063902



RESPONSABLES EQUIPES				ENTRAINEMENTS			COMPETITIONS		
Categories	Responsables entrainemens	Tel	LIEUX DES ENTRAINEMENTS	Encadrements week-end	Tel	JOURS DE LA COMPETITION			
SENIORS F	Francois LEGRIS	0679321281	FYE Vendredi	Francois LEGRIS	0679321281	Dimanche			
SENIORS M	Ludovic GAUDRE	0683063902	FYE Mardi / Jeudi	Ludovic GAUDRE	0683063902	Dimanche			
U16/U18	Antoine Charpentier Timotheo BARET Clement AUBOUT	0631828583 0787488418 0666025788	CHAMPFLEUR Mercredi et Vendredi (18H45)	Antoine Charpentier Timotheo BARET Clement AUBOUT	0631828583 0787488418 0666025788	CHAMPFLEUR Samedi (15h00/15H30)			
U14-U15	Frederic RUDO	0668003759	FYE Mercredi (17H00-18H30)	Frederic RUDO	0668003759				
U12-U13	Ludovic GAUDRE	0683063902		Ludovic GAUDRE	0683063902				
U8-U9	F.Morgant J. Gelin A. Mendes	0636191831	FYE Mercredi (17H30-19H00)	L.MARCEL Ma. Roulin D. Moreau	0682954801	Samedi			
U6-U7				Frederic Morgant	0636191831				
U10-U11	Celine LEFEUVRE	0607834100	FYE Mardi (17H30-19H00)	L.MARCEL Jerome Gervais	0682954801 0638529253	Samedi			

* Certains elements de ce tableau sont susceptibles d'evoluer avec le temps

*Nous recherchons des personnes afin de renforcer l'encadrement du samedi, si vous etes interessés, veuillez contacter le 0629519799.

Liste des Artisans

- ▶ **Agenceur de véhicules**
C. DUBOIS - 07.87.20.64.52
- ▶ **Cactus Auto**
J. MARIE - 02.61.72.00.41
- ▶ **Électricité**
S. LELIEVRE - 02.33.26.73.64
- ▶ **Ferronnerie d'art**
J. SEIGNEURIE - 02.33.82.04.26
- ▶ **L'M Relooking**
Meubles et Objets de décoration -
Aérogommage
L. MAUPAY - 06.42.21.63.68
- ▶ **Maçonnerie Carrelage**
J. BOYAUX - 02.33.26.72.85
- ▶ **Maçonnerie Carrelage**
N. ROUSSEAU - 02.33.26.84.42
- ▶ **Menuiserie artisanale**
M. BALLOT - 06.50.33.22.38
- ▶ **Menuiserie artisanale**
P. TAURIN - 06.82.31.35.94
- ▶ **Plombier / chauffagiste**
C. LORTIE - 09.62.56.86.30
- ▶ **Restauration de VE/Construction VHC**
MECA-FAST - 06.75.25.97.19
- ▶ **Sellerie / Tapisserie d'ameublement**
V. LATOUCHE - 02.33.26.92.46
- ▶ **Terrassements M.T.P.**
M. FRANCO - 02.33.82.64.36
- ▶ **Transports S.E.D.E.P**
D. BLOSSIER - 02.33.26.81.34
- ▶ **Transports Guy BEHIER Sarl**
FAX : 02.33.27.69.77 - 02.33.28.08.95
- ▶ **Travaux agricoles**
J. DOUET - 02.33.26.81.41
- ▶ **Triage de semences**
SAS SALMON-LEBATTEUX
06.70.93.76.67 - 06.10.52.93.73
- ▶ **Triage de semences**
Guillaume LAUNAY - 06.86.79.72.17

Liste des Commerçants

- ▶ **Bar / Tabac / Jeux / PMU**
« Le Monocle » M. et Mme JEANNE
02.33.28.93.58
- ▶ **Boulangerie**
M. et Mme RENAULT - 02.33.26.84.14
- ▶ **Coiffeur « Au salon de Jennifer »**
J. LHUISSIER
02.33.28.23.88 - 06.86.79.45.19
- ▶ **Institut de Beauté « Moment Cosy »**
V. GAUDRE - 02.33.32.12.62
- ▶ **Garage auto / Tôlerie**
PERDEREAU - TROUILLET
02.33.26.81.73

Autre

- ▶ **Office Notarial**
HUVEY-GAUDRE-NOEL-DIMECH
02.33.26.80.03

Numéros utiles

- ▶ Gendarmerie de
OISSEAU-LE-PETIT..... 02.33.26.80.17
- ▶ Pompiers 18
- ▶ S.A.M.U 15
- ▶ Gendarmerie 17
- ▶ École Primaire
(5 Grande Rue)..... 02.33.26.98.65
- ▶ Garderie scolaire 02.33.29.47.37
- ▶ SIVOS du Rosay Nord 02.33.15.08.76
- ▶ Maison Familiale Rurale
(6 rue de Rosay)..... 02.33.26.81.29
- ▶ Cantine Scolaire de Fyé 02.33.26.28.94
- ▶ Cantine Scolaire
de OISSEAU-LE-PETIT 02.33.26.66.75
- ▶ Agence Postale Communale .. 02.33.26.81.15
- ▶ L'abbé Gautier TERRAL,
Paroisse de Fyé..... 02.43.97.21.28

Écurie de propriétaires

- ▶ **La Toque de Meslay**
2, lieu-dit Meslay - 72610 Fyé
Contact : Aurélien Lafosse
Tél : **06 85 46 09 63 - 07 77 99 58 20**
Courriel : **aurelafosse@laposte.net**
GPS : Commune de Fyé, lieu-dit : Meslay

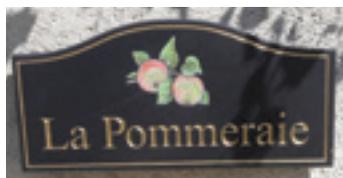


Les Gîtes

- ▶ **Le domaine de Meslay**
2, lieu-dit Meslay - 72610 Fyé
Gîte de Groupe et de Séjour
Contact : Azéline BOUTELOUP
Tél / Fax : 02 43 34 44 60
06 13 01 83 22
Courriel : gitedemeslay@gmail.com



- ▶ **Gîte de la Pommeraie**
1 Impasse de la Pièce - 72610 Fyé
Pour 11 personnes :
4 chambres - 2 salles de bain - 3 WC
Contact : M. Mme ASHWORTH Hugh et Julie
67 Main Road Shavigton / Crewe CW 25 BU
CHESHIRE - ANGLETERRE
Tél M. : **00 44 12 70 65 27 07**
Tél Mme : **00 44 77 34 41 06 91**



Ecole Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles

- ▶ 2 rue Abbé Lelièvre
72130 Fresnay-sur-Sarthe
Tél : 02 43 33 93 27 - Fax : 02 43 33 77 23
Courriel : emdt@cchautesarthealpesmancelles.fr
Directeur : Laurent RAMEAU-BEUNACHE
- ▶ Horaires secrétariat : ouvert
uniquement sur rendez-vous
(covid 19) :
mardi : 14h à 17h
Mercredi : 9h à 12h et 14h à 17h
Jeudi : 14h à 17h
- ▶ L'EMDT est fermée pendant
les vacances scolaires (sauf pendant
la période d'inscription début juillet)
- ▶ **Site de Fyé**
Maison des Associations
13 Grande Rue 72610 Fyé



Office de Tourisme des Alpes Mancelles

- ▶ 19 rue du Docteur Riant
72130 Fresnay-sur-Sarthe
Tél : 02 43 33 28 04
Courriel : ot.alpes-mancelles@wanadoo.fr
- ▶ 14 Place de la Libération
72170 Beaumont-sur-Sarthe
Tél : 02 43 33 03 03
Courriel : otbeaumontsursarthe@orange.fr



<https://www.tourisme-alpesmancelles.fr>



Le Jardin d'Art Brut Fernand Chatelain

Pour la deuxième année consécutive, la Covid 19 a perturbé la saison 2021. La période d'ouverture a bien eu lieu, comme prévu, **du 23 mai au 19 septembre**, mais les diverses mesures de distanciation, de port du masque et le pass sanitaire nous ont obligés à réviser nos actions à la baisse : ainsi, le pot-lecture d'ouverture de la saison a dû être annulé, ainsi que la sortie à Chartres, avec la visite du musée Picassiette et les illuminations des monuments...

Les visiteurs ont été deux fois moins nombreux qu'en 2020 (un peu plus d'une centaine contre 243 en 2020). Il apparaît que cette situation est commune à toutes les activités culturelles proposées en Sarthe...

Pour 2022, espérons que la situation sanitaire redeviendra « normale » et que ces deux années sous Covid ne seront bientôt plus qu'un mauvais souvenir !



Durant toute cette inter-saison, sur rendez-vous, des stages photo à la demande seront organisés gratuitement sur le site, avec votre appareil photo personnel, afin d'améliorer votre pratique.

Les visites de groupes seront également possibles, sur rendez-vous, pendant toute l'année.

Nous renouvelons notre appel aux bonnes volontés pour rejoindre notre petit groupe de guides bénévoles... ça ne vous prendra qu'environ deux fois 3 H 30 par saison, et votre formation et accompagnement seront assurés par les « anciens ».

Le Jardin de Fernand a besoin de vous ! D'avance, merci

- ▶ **Contacts : OTAM au 02 43 33 28 04**
- François ROBERT, président, au 06 84 10 93 65 ou au 02 33 32 91 65**
- Courriel : tahitibob72@wanadoo.fr**





MAISON DE SANTÉ
de la Haute Sarthe



hsm
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

La Maison de Santé de la Haute Sarthe

Annuaire des professionnels de santé :

- ▶ **Médecin Généraliste**
Docteur Alberto ECHEVARRIA VASQUEZ
02 33 82 51 66
*Secrétariat : du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00*
- ▶ **Médecin Généraliste**
Docteur Gaëlle LE NEN RUIZ
09 54 61 49 57
*Prise de rendez-vous : du lundi au
vendredi de 8h00 à 20h00 et
le samedi de 8h00 à 12h00*
- ▶ **Mésothérapie - Pressothérapie**
Docteur GODEL-SALEM Marc
02 33 29 30 06 ou 06 29 30 66 36
- ▶ **Cabinet Infirmiers**
Monsieur Christophe CHANUT
02 33 26 07 90
*Cabinet Infirmiers sur rendez-vous,
permanence tous les lundis
et jeudis de 6h45 à 7h15*
- ▶ **Masseurs Kinésithérapeutes**
 - Madame Mélodie LEAUDAIS
06 51 30 03 86
- Madame Anne BOIZARD
06 51 64 54 95
- Monsieur Cédric MITTON
06 44 36 02 85
- ▶ **Sage-femme Libérale**
Madame Florence MORINEAU
06 79 87 43 90 (Gynécologie-grossesse)
- ▶ **Diététicienne**
Madame Emilie BLOSSIER
06 79 23 49 29
- ▶ **Pédicure Podologue**
Madame Isabelle RICHARD
02 43 33 27 64
- ▶ **Psychothérapeute**
Madame Catherine RACHET
06 88 57 82 61
- ▶ **Ostéopathe D.O**
Monsieur Julien LEVRARD
02 33 82 51 66
*Secrétariat : du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00*

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

- ▶ 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Accueil du public :
Les lundi et vendredi de 9h00 à 12h00
du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Tél : 02 43 34 34 59 - Fax : 02 43 33 77 23
Site : www.cchautesarthealpesmancelles.fr

hsm
Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

Accès aux soins : adoptez les bons réflexes !



Le jour

En semaine de 8h à 20h

Je contacte en priorité
mon **médecin traitant** ou
en cas d'absence un autre
cabinet médical



En cas d'urgence
seulement,
j'appelle le

15



Le soir à partir de 20h, le week-end,
les jours fériés et pendant les ponts

J'ai un problème de santé
qui ne peut pas attendre
l'ouverture habituelle des
cabinets médicaux

Je ne me déplace pas aux urgences,
j'appelle le

116 117

pour le médecin de
garde

ou

15

en cas
d'urgence vitale



Je reçois
des conseils
médicaux
par
téléphone



Je suis informé
du lieu où
consulter le
médecin de
garde le plus
proche



Je reçois la
visite d'un
médecin
de garde



Je suis pris
en charge
à l'hôpital

Le miel



Qu'est-ce que le miel ?

Le miel est une substance sucrée créée par les abeilles à partir du nectar des fleurs. Les fleurs, pour attirer les abeilles et assurer la pollinisation, sécrètent ce nectar. Les abeilles récupèrent ce liquide sucré puis le stockent dans leur jabot. Le jabot est une poche spéciale où commence la transformation chimique du miel. Une fois retournée à la ruche, les butineuses déposent leur récolte et la transmettent aux autres ouvrières qui vont s'échanger cette nourriture. Le nectar se mélange ainsi à leur salive et devient un liquide sirupeux. Il sèche ensuite dans les alvéoles en cire jusqu'à évaporation de l'eau. Les alvéoles sont ensuite refermées, ce qui permet au miel d'être conservé. Pour un litre de miel, 5 litres de nectar sont nécessaires, soit plus de 500 000 voyages entre la ruche et les fleurs ! Le miel qui sert à beurrer ses tartines peut être utilisé à bien d'autres choses du quotidien. Voici ...



1 - Cicatriser les brûlures

Le miel a des vertus cicatrisantes, pour vous soigner naturellement, nettoyez la plaie (coupure ou brûlure) puis, à l'aide d'une spatule, recouvrez-la avant de mettre un pansement.

2 - Préparer un masque

Pour préparer un masque à base de miel, mélangez-le à de la purée de carottes, de la crème fraîche et un demi-avocat, puis étalez le tout sur votre visage. Ce masque naturel hydratera votre peau efficacement. Vous pouvez également préparer un gommage au miel, avec un peu de sucre et d'huile d'amande douce. Le miel est parfait pour nourrir la peau.

3 - Booster ses performances physiques

Vous avez un examen, ou une compétition sportive ? Consommer du miel pourrait vous donner l'énergie suffisante pour booster votre organisme.

4 - Contre les maux de gorge

Il s'agit d'un antiseptique naturel bien connu. Prenez une cuillère de miel mélangé à quelques gouttes de citron pour apaiser les irritations de gorge. Un remède efficace !



5 - Contre la dépression

Le miel mélangé à du sirop d'érable est un remède naturel pour lutter contre la dépression. En agissant sur notre système immunitaire et nos cellules, ce fortifiant est à préparer sans hésitation pour voir la vie en rose.

6 - Contre les vergetures

Du beurre et du miel mélangés à de l'eau chaude suffisent à atténuer les vergetures indésirables.

7 - Diminuer le cholestérol

Remplacer le sucre par du miel aide à faire baisser significativement le cholestérol.

8 - Anti-acné

Les propriétés antibactériennes du miel sont efficaces pour éliminer naturellement l'acné. Appliquez un peu de miel sur les boutons d'acné, laissez agir pendant 20 minutes puis rincez à l'eau froide. Recommencez tous les jours jusqu'à leur disparition.

9 - Pour l'hydratation de la peau

Afin d'hydrater sa peau, on mélange 2 cuillères à soupe de miel avec 1 cuillère à soupe d'huile d'olive et on utilise ce mélange sur notre peau.



10 - La gueule de bois

Si votre dimanche matin est difficile à cause d'une forte consommation d'alcool la veille, un remède au miel pourrait vous aider : avec 3 citrons, 2 cuillères à soupe de miel et de l'eau, vous avez un grog qui vous aidera à éliminer les restes d'alcool, les toxines et qui soulagera vos maux de tête.

Pour illustrer ce que peut être le parler Sarthois, voici un court texte d'un auteur local, Fernand Legeard, qui a publié en 2020 : « **Et si on caôsait patois... Histouères d'mon Paÿs mainiot** »

L'mirouér



Ca s' pâssé vlà bin d' z'années, au temps des roués (1), c'est pour vous dire ! J' cré ben qu' c'était sous Louis le onzième.

Y'avé un brave paisan qui rentrait d' rabourer un chintre (2) avec ses bœufs et son araire (3). Su l' bôr du ch'min y voué ti pâ eune chose qui béluette (4) dans l'herbe, c'té eune glace, un mirouér si ça vous agrez, y savait pâ d'équait qu' c'éte, y n'avait jamais vu ça ! Il l' prend dans sa poque (5) et

voué son image... qu'i n'avait jamais vue vous pensez ben !

Les gens, y disaint d' li qu' c'était l' portrait tout craché d' son pèr'.

- C'est té l' pèr' ? Qui dit.

-

- Ben ! Répond moué ! Quéque tu fais là ? Dans l' foussé ?

-

- Caôse plus fô j'entends rin !

-

- Ben tu caôses ! J' voué tes lèves qui r'muent.

Vouéyant qu' son pére y gn'y répond pâ, y met l' mirouér dans sa pouche et y rente chez li.

Ca l'a é mouéillé (6) toute la nuit, r'vouér son pèr' qu'a été encavé v'là ben d'z' années !

Au p'tit matin, y' s' dit, y' où que j'va l' mette le pére pou qu' ma bonne femme è' n' le trouve pâ.

Y faut vous dire qu' la bru et l' pèr' ça roussé (7) fort.

Eune idée gn'yvient : y monte le musser (8) dans l' fanil (9) et il l' met su eune poutre face à la bouéte (10) qui donnait un peu d' soulé (11).

Et tous l' jours, avant la meriennée (12), il allait t'y pas s'atâtillonner (13) avec son père.

Vous pensez ben qu' ce manège a fini par agousser (14) sa bonne femme, et un jou' qu'il té parti au champ, è monte dans l' fanil, è cherche partout, mais ène trouve rin.

Soudain, y'a un rayon d' soulé qui gn'y béluette d'avant l' yeux, é r'garde d'ou qu' ça v'nait, é voué su' la poutre l' mirouér, c'est dé qué qu' c' machin qui brille ? Elle l' prend dans sa poque, vous pensez ben qu' è n'avait jamais vu eune glace...et là...l' mirouér y gn'y montre sa goule !

- Ah nom de diou ... ah nom de diou ... j' m'en douté qu'y avé eune bonne femme là-d'ssous, mais bon diou d' bon diou, qu'il a mauvais goût, qu'est c' qu'è lé moche !

1 - roi

2 - bout de champs à labourer

3 - charrue

4 - briller

5 - main

6 - troubler

7 - rouspéter, se fâcher

8 - cacher

9 - grenier à foin

10 - œil-de-bœuf

11 - soleil

12 - sieste

13 - bavarder

14 - agacer



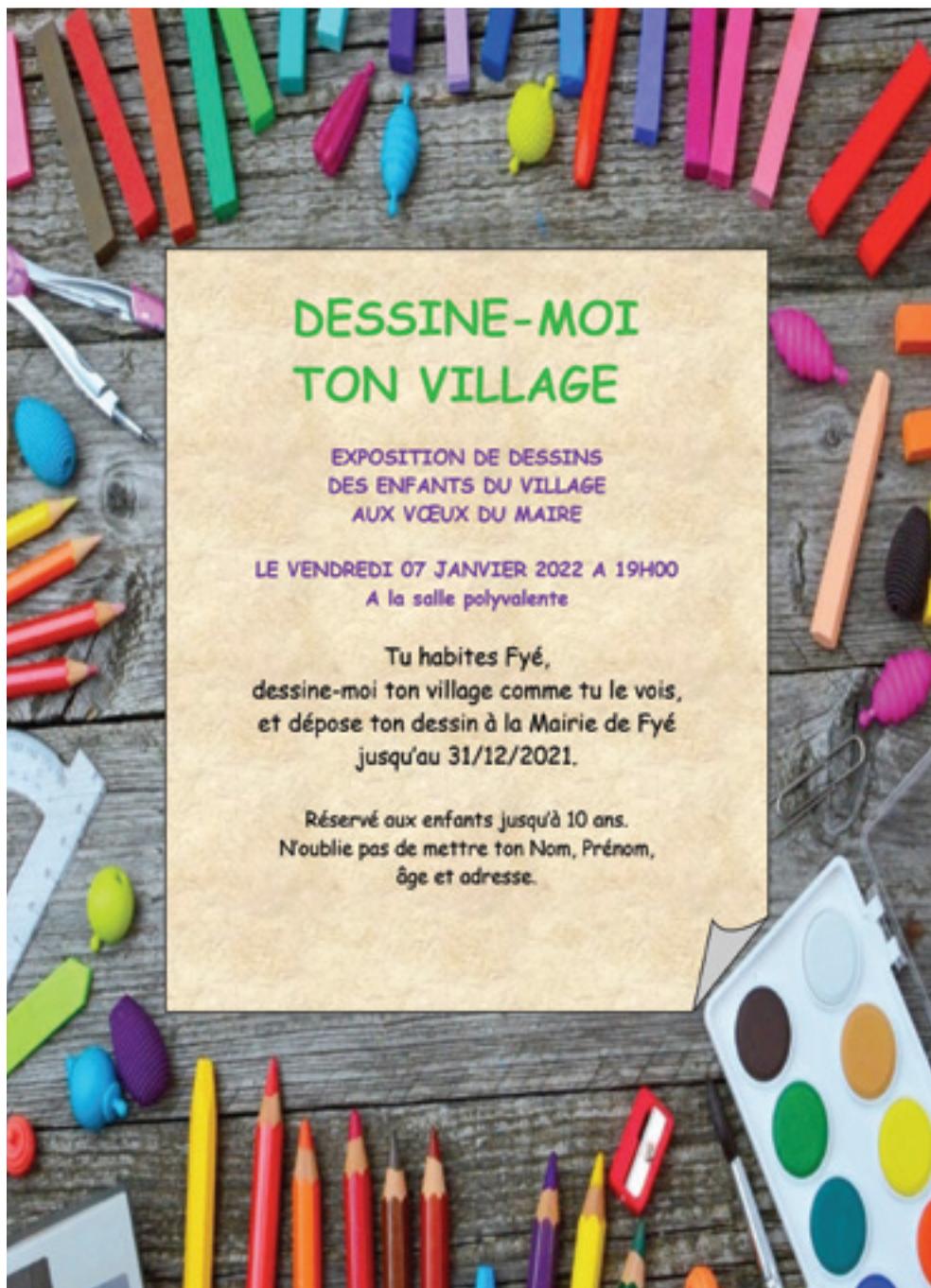
DESSINE-MOI TON VILLAGE

EXPOSITION DE DESSINS
DES ENFANTS DU VILLAGE
AUX VŒUX DU MAIRE

LE VENDREDI 07 JANVIER 2022 A 19H00
A la salle polyvalente

Tu habites Fyé,
dessine-moi ton village comme tu le vois,
et dépose ton dessin à la Mairie de Fyé
jusqu'au 31/12/2021.

Réservé aux enfants jusqu'à 10 ans.
N'oublie pas de mettre ton Nom, Prénom,
âge et adresse.



Les macarons

► Recette de la ganache chocolat noir

Préparation : 5 minutes

Cuisson : 30 secondes au micro-ondes

Ingrédients :

- 100 g de chocolat pâtissier noir (Menier)
- 1 cuillère à soupe de lait
- 10 g de beurre
- 2 cuillères à soupe de crème fraîche épaisse
- 3 cuillères à soupe de sucre glace



Matériel : 1 bol

Recette :

Cassez les barres de chocolat en morceaux. Les mettre dans un bol, ajoutez le beurre et la cuillère à soupe de lait, mettre au micro-ondes pendant 30 secondes (900w). Mélangez le tout, puis ajoutez la crème fraîche épaisse et le sucre glace. Sortir les coques du four, les laisser refroidir et les garnir avec la ganache chocolat noir. Vous pouvez accompagner ces macarons avec une crème anglaise.



► Recette des coques

Pour 28 macarons

Préparation : 1h

Repos : 3/4 h - 1h

Cuisson : 10 min

Ingrédients :

- blancs d'œufs à température ambiante
- 20 g de sucre en poudre
- 134 g de sucre glace
- 86 g de poudre d'amandes
- Colorant alimentaire

Matériel :

- 1 plaque à macarons (56 disques)
- 1 tamis (ou passoire très fine)
- 1 spatule en silicone
- 1 fouet
- 1 poche à pâtisserie munie d'une douille lisse

Recette :

Mélangez le sucre glace et la poudre d'amandes. Mixez-les, puis tamisez-les pour obtenir une poudre très fine.

Montez les blancs d'œufs en neige avec 7 g de sucre à vitesse moyenne. Quand ils commencent à prendre, versez le reste du sucre, augmentez la vitesse du fouet et montez en neige ferme. Avec une spatule en silicone, mélangez les blancs en neige avec la poudre très fine et le colorant jusqu'à obtenir une pâte très lisse. Déposez la plaque à macarons sur la grille du four. Mettre la préparation dans la poche à pâtisserie munie de la douille et dressez les disques de la plaque à macarons. Laissez reposer à l'air libre environ 3/4 d'heure - 1 heure. La pâte doit « croûter ». (Elle va sécher et ne plus coller aux doigts). Enfourner 10 min à 160° C (th. 5-6) dans un four à chaleur tournante.

Infos pratiques

Le recensement citoyen : tous concerné(s) à partir de 16 ans

A partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire), filles et garçons, vous devez effectuer en mairie votre recensement citoyen ou militaire : il vous permettra en particulier d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le recensement citoyen : quels avantages ?

Le recensement est une démarche citoyenne, qui s'inscrit dans le Parcours Citoyenneté et qui vous permet :



- ▶ D'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC),
 - ▶ D'être inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans.
- Ensuite, l'attestation de participation à la JDC, vous permet :
- ▶ D'accéder aux examens et concours d'État : CAP, Bac, permis de conduire
 - ▶ De vous engager dans une forme de volontariat, militaire ou civil.

Recensement citoyen : quels documents sont nécessaires ?

- ▶ Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française),
- ▶ Un livret de famille.

Infos pratiques

Pour les demandes de passeport ou de carte d'identité

Se renseigner pour les formalités à la Mairie de Fresnay-sur-Sarthe

Sur rendez-vous uniquement au 02-43-97-23-75

Du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 17h, fermé le jeudi après-midi, fermé également le mercredi après-midi pendant les congés scolaires **ou sur le site internet : www.fresnaysursarthe.fr**

Formalités administratives :

Les actes d'état-Civil sont délivrés à la Mairie gratuitement ;

- ▶ Acte de Naissance
- ▶ Acte de décès
- ▶ Acte de Mariage

La Mairie se propose de vous aider à obtenir certains documents ou vous renseigner sur :

- ▶ Les reconnaissances anticipées de paternité
- ▶ Les documents d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, ...)
- ▶ Les recherches cadastrales
- ▶ Le recensement citoyen obligatoire

Élections :

En vue des élections présidentielles qui auront lieu **les 10 et 24 avril 2022** et les élections législatives **les 12 et 19 juin 2022**, il sera possible de s'inscrire sur la liste électorale de la commune jusqu'au sixième vendredi précédant le jour du scrutin.

Distribution de sacs ordures ménagères : dotation 2022

La distribution des sacs d'ordures ménagères aura lieu en mairie de Fyé **du samedi 4 décembre 2021 au vendredi 7 janvier 2022** aux horaires d'ouverture habituels de la mairie :

- ▶ Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- ▶ Du mardi au vendredi de 9h à 12h
- ▶ **Les samedis 4 et 18 décembre de 9h à 11h30**



Sinon, les sacs sont mis à disposition à la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles : 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe - Tél : 02 43 34 34 59.

Nouveaux horaires d'ouverture des déchetteries

A compter du : Mercredi 1^{er} septembre 2021, déchetterie de Saint-Ouen-de-Mimbré

Mardi 7 septembre 2021, déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe

Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h30

Dernier accès 10 minutes avant la fermeture (11h50 et 17h20).

Carte de déchetterie obligatoire.

Fermeture des deux déchetteries les lundis, jeudis et dimanches.



MAIRIE

13 Grande rue - 72610 FYÉ - Tél. : 02.33.26.81.15
E-mail : mairie.fye@wanadoo.fr - Site internet : www.commune-fye.fr

Les horaires de la Mairie et de l'Agence Postale

Lundi : de 9h à 12h et 14h à 17h30

Du mardi au vendredi : de 9h à 12h

Samedi : MAIRIE SEULEMENT - 1 samedi sur 2 de 9h à 11h30

Agence Postale fermée le samedi et du lundi 20 au vendredi 24 décembre 2021

Permanence de la mairie le samedi matin pour 2022 :

Samedi 15 et 29 janvier - Samedi 12 et 26 février - Samedi 12 et 26 mars

Samedi 9 et 23 avril - Samedi 7 et 21 mai - Samedi 4 et 18 juin

Samedi 2, 16 et 30 juillet - Samedi 13 et 27 août - Samedi 10 et 24 septembre

Samedi 8 et 22 octobre - Samedi 5 et 19 novembre - Samedi 3 et 17 décembre

MAIRE

M. Jean-Pierre FRIMONT - « La Boubelière » - 72610 FYÉ

Permanence du Maire :

Tous les jours sur RDV sauf mercredi et samedi après-midi

Comité de rédaction : Jean-Pierre FRIMONT, Eveline FRIGO, Marie HAGUET, Nadine LELIEVRE, Yann MARTIN,
Carole RAVALET, Carine RENAULT, François ROBERT

Conception, réalisation, impression : IMP. AUFFRET-PLESSIX S.A.S. - MAMERS - Imprim'Vert